

PROGRAMME DE LA FORMATION CACES

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DE PONTS ROULANTS catégorie 1 (commande au sol)

SUIVANT RECOMMANDATION R484



DUREE:

14 à 21 heures

PUBLIC ET PRE-REQUIS:

Être âgé d'au moins 18 ans

Être reconnu apte médicalement à la conduite d'engins.

Savoir lire et écrire

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES: Nous contacter

MODALITES DE FINANCEMENT:

Cette formation est éligible au CPF, au financement par pôle emploi ou par l'employeur (OPCO).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Connaître les règles générales et principes d'une conduite de ponts roulants catégorie 1 en sécurité

Être capable de conduire un pont roulant de d'utiliser les accessoires dans les meilleures conditions pour le personnel et le matériel

Être capable d'assurer l'entretien journalier du pont

Obtenir le CACES R484 de la catégorie visée

METHODES PEDAGOGIQUES:

Exposés théoriques.

Entraînement pratique à la conduite de pont de la catégorie concernée.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT:

Salle équipée d'une chaise et une table par stagiaire; vidéo-projecteur, pont roulant, accessoires, charges, espace de pratique, le tout conforme au cahier des charges CACES R484

Formateur CACES.

Testeur CACES.

SANCTION DE LA FORMATION:

Un certificat CACES sera remis à chaque stagiaire ayant satisfait aux évaluations (tests).

Une attestation de formation sera remise à tous les stagiaires.

CONDITIONS D'EVALUATION ET DE VALIDATION:

Un TEST théorique et pratique de chaque stagiaire est effectué par un testeur agréé.

CONTENU DETAILLE:

THEORIE:

A - Connaissances générales

- → Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur et du conducteur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel, devoir d'alerter, droit de retrait...)
- → Dispositif CACES ® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),
- → Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés,
- → Rôle et responsabilités de l'élinqueur et du chef de manœuvre.

B - Technologie des ponts roulants et portiques

- → Terminologie et caractéristiques générales (hauteur, portée, capacité),
- → Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes,
- → Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité (limiteur de charge, fins de course, dispositif de gestion d'interférences et de zones interdites, anticollision...) Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,
- → Technologies de freinage de la charge et dispositifs de sécurité associés (détection de survitesse, surveillance du fonctionnement du frein...),



Etché Formation, inscrite au répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE) N° SIRET 538 038 41500013.



PROGRAMME DE LA FORMATION CACES

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DE PONTS ROULANTS catégorie 1 (commande au sol)

SUIVANT RECOMMANDATION R484

Màj: 01/02/21

→ Incidence sur la conduite de la présence ou non de variation de vitesse sur les mouvements.

P1/3

P1/3

C - Les principaux types de ponts roulants et portiques - Les catégories de CACES ®

- → Caractéristiques et spécificités des différents types de ponts roulants et de portiques, applications courantes et limites d'utilisation,
- → Modes de commande existants (au sol, avec ou sans fil, et en cabine) pour les ponts roulants et les portiques, conditions d'utilisation qui en résultent,
- → Catégories de CACES ® R.484 pour les ponts roulants et les portiques.
- D Notions élémentaires de physique
- → Evaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,
- → Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...).

E - Capacité des ponts roulants et des portiques

- → Compréhension des documents et plaques signalétiques relatifs aux ponts roulant et aux portiques,
- → Interprétation de la plaque de charge et connaissance des unités courantes (kg, daN, kN, tonnes...).

F - Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques

- → Principaux risques Origine(s) et moyens de prévention associés :
- risques liés à l'utilisation des commandes au sol, avec ou sans fil (déplacements, manipulations...),
- · heurts / écrasements de personnes dont l'opérateur avec / par la charge,
- · heurts / écrasements de personnes dont l'opérateur avec / par les parties mobiles du pont roulant ou du portique,
- · retombée ou renversement de la charge,
- · interférence avec d'autres appareils de levage,
- risques liés à l'environnement (obstacles divers, lignes électriques, zones interdites, voie de circulation,...),
- risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée),
- risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, zone de prise ou dépose de charge masquée,...)
- risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique...),
- · risque de chute de hauteur du pontier,
- · risques liés à la commande en cabine (incendie, immobilisation du pont roulant ou du portique nécessitant une évacuation, secours en cas d'urgence...),
- · chute, renversement ou ruine du pont roulant ou du portique.

G - Exploitation des ponts roulants et portiques

- → Opérations interdites (laisser une charge suspendue en fin de poste, levage de personne, levage en biais ou « tirage au renard », travail sous condition de vent hors-limites...),
- → Opérations délicates (levage au moyen de deux ponts ou portiques, retournement de pièces...),
- → Règles d'utilisation des dispositifs de gestion d'interférences et de zones interdites (voyant de signalisation, neutralisation et mesures de prévention associées...),
- → Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),
- → Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...),
- → Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance du pont roulant ou du portique,
- → Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.

H - Accessoires de levage et règles d'élingage

- → Choix et utilisation des accessoires de levage (élingues, palonniers, pinces, aimant...),
- → Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles,



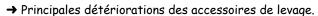


PROGRAMME DE LA FORMATION CACES

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DE PONTS ROULANTS catégorie 1 (commande au sol)

SUIVANT RECOMMANDATION R484

Màj: 01/02/21



- I Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques
- → Principales anomalies concernant :

P2/3

- · les câbles de levage,
- · le crochet et son linguet de sécurité,
- · le boîtier / le pupitre de commande,
- · la voie de roulement des portiques et son encombrement.

PRATIQUE :

A - Prise de poste et vérification

- → Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
- → Mise en configuration d'exploitation (notamment déverrouillage pour les ponts roulants et les portiques installés à l'extérieur des bâtiments...),
- → Vérification visuelle, afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique :
- · de l'état du pont roulant ou du portique et de ses équipements (câble de levage...),
- des contacts entre le portique et sa voie de roulement, de la voie de roulement elle-même et de ses appuis, ainsi que de son absence d'encombrement,
- → Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (linguet de sécurité, limiteurs de course, anticollision...),
- → Vérification de la mise en place des protections dans les zones de danger (ex : zone de translation du portique...),
- → Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues (coup de vent, orage...),
- → Vérification de l'adéquation du pont roulant ou du portique et des accessoires de levage aux opérations de levage à réaliser (charge, portée...).

Nota : Cette opération ne doit pas être confondue avec l'examen d'adéquation requis par l'arrêté du 1 er mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement.

B - Conduite et manœuvres

- → Réaliser l'élingage d'une charge,
- → Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque,
- → Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés,
- → Préparer la zone de dépose de la charge,
- → Prendre et déposer une charge en un endroit précis,
- → Communiquer avec l'élingueur et, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401),
- → Utiliser correctement les aides à la conduite,
- → Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.

<u>C - Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance</u>

- → Mettre le pont roulant ou le portique en position hors service (au garage, à l'arrêt, crochet à vide en position haute...),
- → Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.



P. 3/3